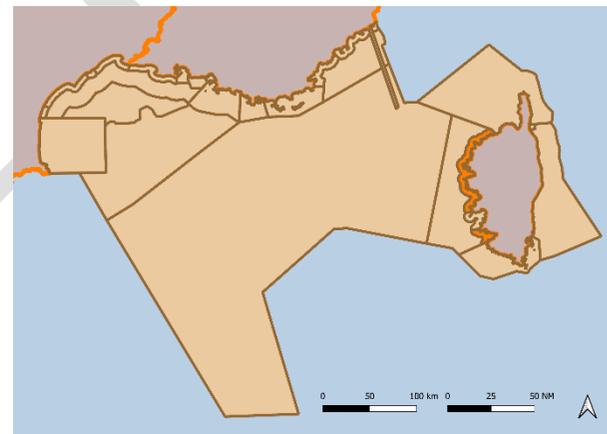


## 1. Présentation de la zone

### Vocation :

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire leurs impacts ainsi que prévenir les conflits d'usage.

La zone couvre environ 1070 km<sup>2</sup>.  
La zone est couverte à 63% d'aires marines protégées, hors sanctuaire Pelagos.  
En 2024, la zone est couverte à 0,07% de zones de protection forte.



### a. Description de la zone

Bordée au Nord par le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, au Sud par la réserve des bouches de Bonifacio, la zone est entrecoupée du golfe d'Ajaccio, et s'étend jusqu'à la limite des 3 miles nautiques.

La zone comprend un nombre important d'espaces et de sites protégés, lesquels sont fragilisés par l'attrait du littoral tant pour les résidents que pour les touristes.

## b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

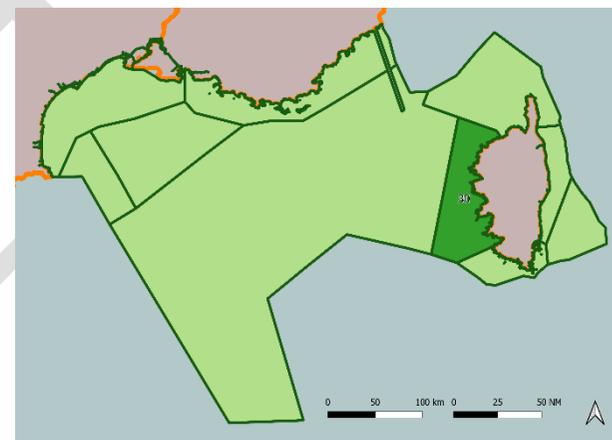
---

### Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Corse occidentale (30)

### Masses d'eau associées :

- FRECO1ab - Pointe Palazzu - Sud Nonza
- FRECO1ab - Pointe Palazzu - Sud Nonza
- FRECO4ac - Pointe Senetosa - Pointe Palazzu
- FRECO4ac - Pointe Senetosa - Pointe Palazzu



### **c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)**

---

#### **Réserve naturelle de Corse :**

- Réserve naturelle de Scandola (FR3600024)

#### **Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :**

- Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi (FR9412010);
- Golfe de Porto et presqu'île de Scandola (FR9410023).

#### **Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :**

- Cap Rossu, Scandola, pointe de la Revellata, canyon de Calvi (FR9402018);
- Cavités à chauves-souris de Castifao, muracclole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli (FR9400613);
- Pointe de Senetosa et prolongements (FR9402016);
- Porto / Scandola / Revellata / Calvi / Calanches de Piana (zone terrestre et marine) (FR9400574).

#### **Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :**

- APPB Ajaccio et Calcatoggio;
- APPB Embouchure du Rizzanese (FR3800914);
- APPB Grotte marine de Témuli Sagone (FR3800578).

#### **Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) :**

- Pelagos (FR5700003).

#### **Réserve de biosphère :**

- Golfe de Porto : calanque de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola.

### **d. Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection Forte (ZPF)**

---

- Zone de non prélèvement de la réserve naturelle de Scandola (0,74 km<sup>2</sup>).

### **e. Politique des sites et servitudes patrimoniales**

---

#### **Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :**

- Citadelle de Calvi
- Ancienne batterie du Cap St François
- Golfes de Girolata et de Porton y compris l'île de Gargalo
- Zone littorale de Belvédère Campomoro

#### **Sites inscrits placés sur le trait de côte :**

- Bassin de Nonza et les monts environnants
- Plage et pinède de Calvi
- Côte nord occidentale et son arrière-pays
- Centre de Cargèse et jardins

#### **Opération Grand Sites :**

Aucune dans la zone

#### **Patrimoine bâti :**

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

## f. Dispositif existant

---

**Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :**

- [PADDUC \(livret SMVM\)](#)
- [SCOT Pays de Balagne \(élaboration en cours\)](#)
- [SCOT Spelunca-Liamone \(projet\)](#)
- PLU Occhiatana
- PLU Corbara
- PLU Calvi + [PPRI](#)
- Carte communale de Galeria + [PPRI](#)
- PLU Partinello
- PLU Serriera
- PLU Ota
- PLU Casaglione
- PLU Villanova
- [PLU Ajaccio](#) + [PPRI](#)
- PLU Pietrosella
- PLU Propriano
- [SDAGE Corse](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

**Dispositifs devant prendre en compte le DSF :**

- [SRDAM Corse](#)
- [PPRI Girolata et Gradelle](#)
- [PPRI Pilatri](#)
- [PPRI Porto](#)
- [PPRI Piana](#)
- [PPRI Chiuni et Esigna](#)
- [PPRI Sagone](#)
- [PPRI Frassu](#)
- [PPRI Liscia](#)
- [SAGE Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava](#)
- Charte PNR Corse

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

## g. Autres

---

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

**Règlementation des pêches :**

- Arrêté ministériel (mer) du 15/02/1983 modifié portant institution de cantonnements de pêche le long du littoral de la Corse,
- Arrêté n°16-1062 du 19 mai 2016 portant reconduction des zones de jachères pour la pêche du corail rouge (*Corallium rubrum*) dans les eaux territoriales autour de la Corse,
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

**Règlementation du mouillage de plus de 24 mètres :**

- Arrêté Préfectoral n°095/2021 du 18 mai 2021 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le périmètre du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate (à jour des modifications de l'arrêté préfectoral n°131/2022 du 19 mai 2022);
- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

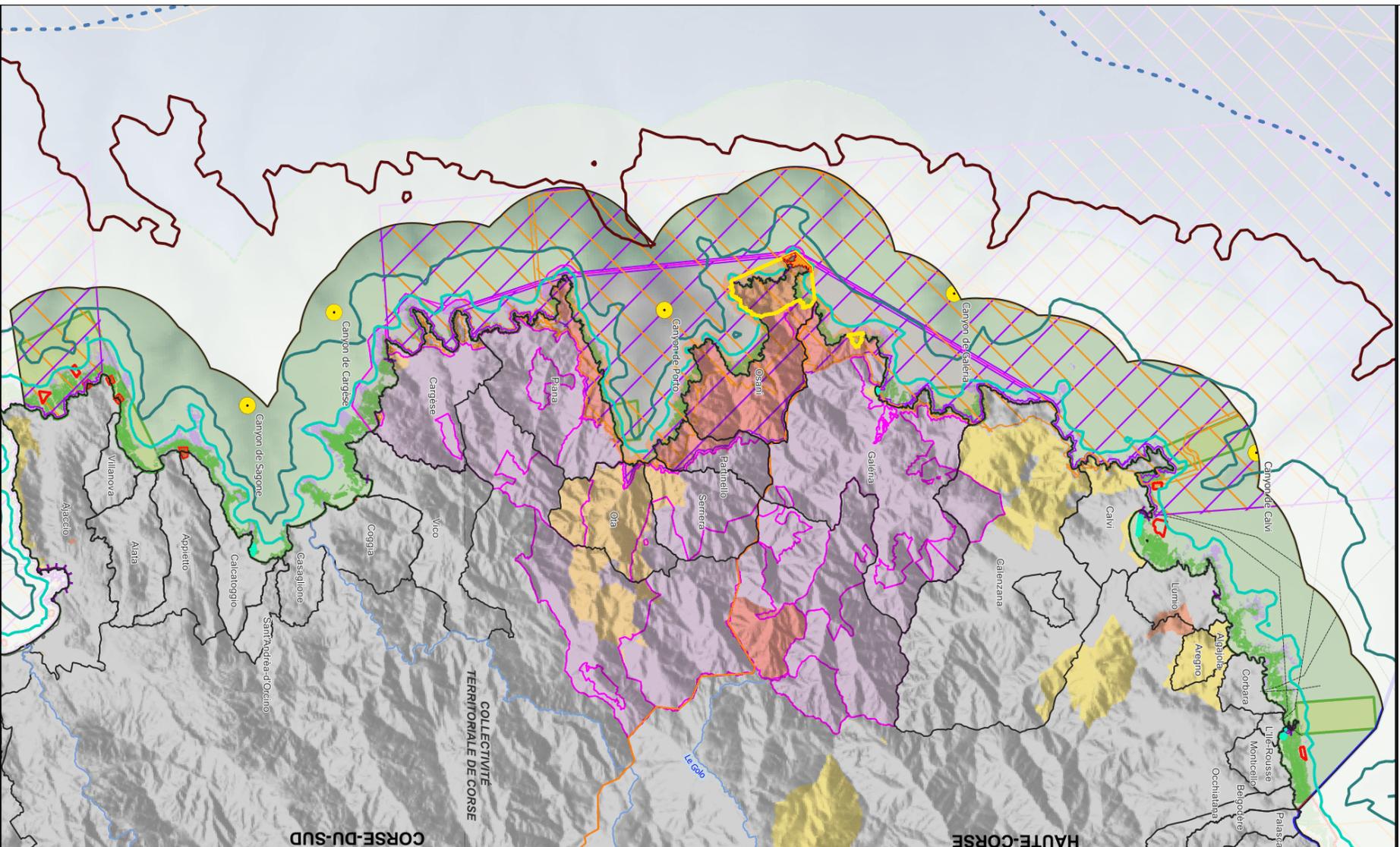
**Zones de mouillage et d'équipements légers :**

- Baie de Liscia (AIP 2012114-009);
- Baie de Calvi (AIP 2011-202);
- Baie de Galeria (AIP 2013311-0007);
- Île Rousse (AIP 2017-014).
- Appietto, golfe de Lava (2A-202309-01-00004)
- Serra di Ferro, Porto-Pollo et Taravo (2A-2023-05-22-00006)
- Sartène, Tizzano (2011-059-0004)

**Autres dispositifs :**

PROJET

## a. Carte de l'existant de la plaine orientale et large est de la Corse



### Limites administratives

-  Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
-  Limites départementales
-  Padduc avec chapitre individualisé variant 3NVM
-  Communes littorales

### Aires marines protégées

-  Limites administratives portuaires
-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
-  Réserve naturelle de la collectivité territoriale de Corse
-  Arrêté de protection de biotope
-  Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPII)
-  Zones de Protection Forte (ZPF)

### Bathymétrie

-  Isobathe 50 m
-  Isobathe 200 m
-  Isobathe 1500 m

### Réseaux trophiques

-  Principaux fleuves

### Habitats naturels et artificiels

-  Têtes de canyons
-  Herbiers
-  Matte morte
-  Roche

### Activités économiques spatialisées

-  Aquaculture

### Zones réglementées

-  Zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)
-  Réglementations relatives au mouillage

### Arrêtés de réglementation des pêches

-  Interdiction permanente
-  Interdiction saisonnière

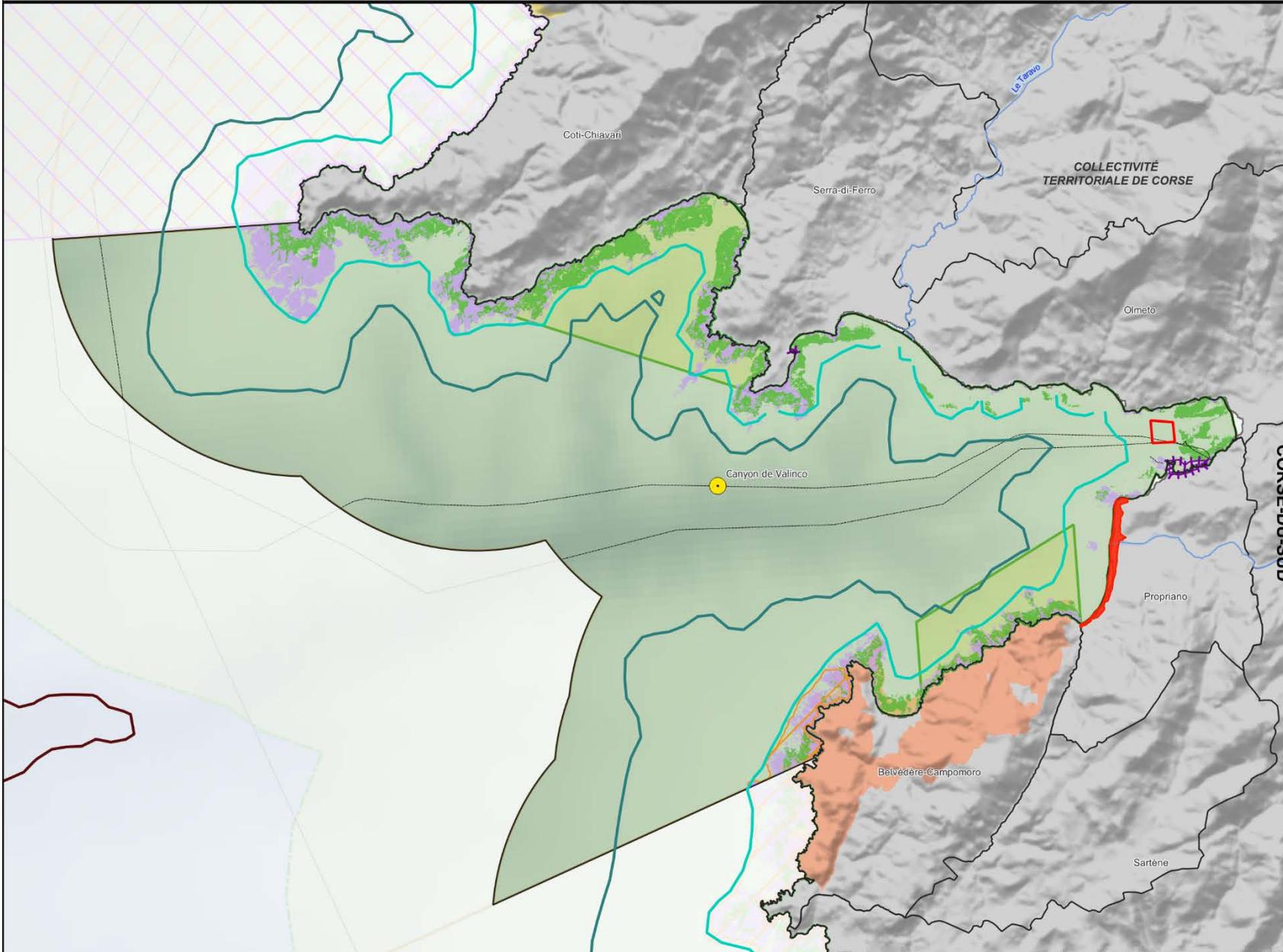
### Politique des sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits

### Interconnections

-  Câbles et conduites sous-marines

## b. Carte de l'existant du littoral occidental de la Corse



- Limites administratives**
-  Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
  -  Padduc avec chapitre individualisé valant SMVM
  -  Nice
  -  Limites administratives portuaires
- Aires marines protégées**
-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
  -  Arrêté de protection de biotope
  -  Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM)
- Bathymétrie**
-  Isobathe 50 m
  -  Isobathe 200 m
  -  Isobathe 1500 m
- Réseaux trophiques**
-  Principaux fleuves
- Habitats naturels et artificiels**
-  Têtes de canyons
  -  Herbiers
  -  Matte morte
  -  Roche
- Zones réglementées**
- Arrêts de réglementation de mouillage**
-  Réglementations relatives au mouillage
- Arrêts de réglementation des pêches**
-  Interdiction permanente
  -  Interdiction saisonnière
- Politique des Sites**
-  Sites classés
- Interconnexions**
-  Câbles et conduites sous-marines

## 2. Synthèse des enjeux

### a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2<sup>nd</sup> cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024<sup>1</sup>. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification
<b>Habitats benthiques et structures geomorphologiques</b>	Habitats biogéniques Association à rhodolithes, trottoir à lithophyllum Coralligène, herbiers de posidonie, récif barrière de posidonie Laminaire Herbiers à cymodocées	Majeur
	Habitats rocheux Récifs infralittoraux Récifs médiolittoraux	Majeur
	Habitats sédimentaires Sédiments grossiers subtidiaux Fonds détritiques côtiers	Majeur
	Habitats profonds Plusieurs canyons (Cargèse, Sagone, Porto, Galéria, Porto, Valinco)	Majeur
<b>Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines</b>	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères Denti	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation Balbuzard, Goéland d'Audouin Cormoran huppé Goéland leucopnée	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités Grande nacre, Patelle géante & Grande cigale	nd
<b>Enjeux transversaux</b>	Autres cétacés Grand dauphin (peu d'observation) manque de connaissance : rorquals, cachalots, dauphins de Risso.	Fort

<sup>1</sup> Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

## b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Nomenclature hilucs	Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Observation de baleines	Activités de whale watching	Présence d'un opérateur labellisé <i>High Quality Whale Watchinh</i> au départ de Porto.	Faible
Zone militaire	Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...		?
Zone de mouillage	Ancrage/mouillages	L'ouest de la Corse est très prisé par la plaisance et abrite de nombreux sites de mouillages, recensés dans la stratégie mouillages notamment en Balagne et dans le golfe de Valinco.	Fort
Sports nautiques	Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	<p>Les loisirs nautiques sont particulièrement présents en période estivale. Les locations d'engins nautiques ont fortement augmenté.</p> <p>L'ouest de la Corse est très prisé par la plaisance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plaisance y est importante du fait de forte urbanisation à terre et la capacité d'abris important offert par les deux ports de plaisance (Calvi et Ile Rousse).</li> <li>- Les golfe de porto et de Girolata sont des sites d'un intérêt environnemental et paysager majeur avec la présence de la réserve marine de Scandola et présente une grande fréquentation de bateaux de plaisance grâce au port de Porto et du mouillage organisé de Girolata.</li> <li>- Au large de la région de Galéria, de par la configuration géographique de ces côtes, cette zone présente un faible nombre d'abris. Cette zone n'offre pas de port de plaisance majeur et la faible urbanisation à terre en font un sous bassin à la fréquentation relativement faible. C'est plus une zone de passage.</li> <li>- Le Golfe du Valinco présente un attrait paysager notable couplé à une bonne capacité d'accueil par le biais du port de Propiano et de celui de</li> </ul>	Fort

Nomenclature hilucs	Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
		Porto-pollo. La zone de Tizzano est plus une zone de passage, situé entre les deux grands ports que sont Ajaccio et Propriano. La grande plaisance est particulièrement pratiquée dans cette zone. le jet-ski ayant augmenté ces dernières années.	
	Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...)	Nombreuses activités sont pratiquées.	Fort
	Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)	L'activité balnéaire est présente sur les sites avec des plages de sable notamment à Calvi, Osani, Ota, Cargèse, Coggia, Casaglione, Pietrosella, Coti-Chiavari, Serra Di Ferro, Olmeto et Propriano.	Fort
Agriculture	Agriculture	Regain des productions oléicoles et vini-viticoles dans la partie nord de la zone. Quelques cultures se maintiennent en pied de versant. Maigres prairies caillouteuses seulement propices au pâturage. Plusieurs petites plaines animées par des prairies bocagères, quelques vergers et des bosquets d'oliviers.	Faible
Aquaculture	Aquaculture	Présence de pisciculture sur le site de la ferme de Spano (élevages de bars et de daurades royales en cages).	Faible
Secteur secondaire	Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	Artificialisation des ports ainsi qu'une présence d'épis et de brise-lame sur la plage de Calvi.	Faible
	Rechargement de plages	La côte de Balagne a été concernée par des rechargements de plage par le passé. Le front de mer de Calvi a en effet bénéficié de plusieurs phases de rechargements dont un rechargement important de 100 000 m <sup>3</sup> à l'été 2001 en complément de l'implantation d'épis et de brise-lame.	Faible
Câbles sous-marins	Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	La zone est occupée par plusieurs câbles et conduites sous-marines.	Fort
Fabrication de véhicules et de matériel de transport	Constructions navales	La zone compte une filière nautique non négligeable à Ile-Rosse, Lumio, Calvi et Propiano (concessionnaires, entretiens et réparations, prestations de services, chantier naval ...).	Moyen
Dessalement	Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien	Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant

Nomenclature hilucs	Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Energie marine renouvelable - Thalassothermie	La zone accueille un projet d'Hydromaréthermie dans le golfe de Propriano.	Faible
Pêche loisir	Pêche de loisir		
Pêche professionnelle	Pêche pro dormants	Prud'homie de Balagne, avec 10 navires rattachés au port de Calvi. La pêche semble moyennement pratiquée puis fortement pratiquée après Galerai jusqu'à Molacia-d'Aullène.	
	Pêche pro trainants		
Plongée sous-marine	Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)	De nombreux sites de plongées sont identifiés au sein de la stratégie plongée. La DRASSM identifie de nombreux vestiges et épaves datant de toutes les périodes de l'histoire.	Fort
Ports	Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	Nombreux ports sont présents dans la zone. 2 ports concentrent l'activité de commerce : Ile rousse et Propriano qui représente 6% de l'ensemble du trafic de l'île ainsi que le trafic de marchandises. 11 ports de plaisance, 5 ports de pêche 4 ports pour le transport de passagers : notamment Ile-Rousse avec ses lignes régulières vers Nice, Toulon et Marseille et Propriano pour Marseille et Toulon.	Fort
Autres utilités	Récifs artificiels		Inexistant
Infrastructure de l'eau et des eaux usées	Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	En 2024, la qualité des eaux de baignades est majoritairement excellente. Quelques plages font exception avec Pont du Liamone à Coggia qualifiée d'insuffisante et la plage de Ghjirulatu dans le Girolata à Osani de suffisante. La baignade a été interdite suite à un arrêté municipal de mai 2024 pour le site de Capu Laurosù à Propriano.	Fort
Transport aérien	Survol aérien		?
Transport maritime	Transport de passagers / Navettes maritimes	Navette maritime permanente entre Girolata et Vignola.	Faible
	Transport de passagers / Promenade en mer	La promenade en mer y est très développée (3 entreprises en Balagne, 1 à Galéria, 1 à Girolata, près d'une dizaine à Porto et Cargèse, 5 à Sagone et plus d'une dizaine dans le golfe de Valinco.	Majeur
	Transport maritime commerce	Les ports de commerce d'Île-Rousse et de Propriano sont sous l'autorité portuaire de la Collectivité de Corse.	Moyen

Nomenclature hilucs	Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
	Transport maritime passagers croisière	En 2023, 45 escales à Calvi, 38 escales à l'Île-Rousse et 6 escales à Propriano ont eu lieu.	Moyen
Tourisme côtier	Tourisme	Le tourisme est en plein essor et constitue le principal pilier de l'économie locale. Y sont présents de nombreux pôles touristiques de Corse, notamment la réserve naturelle de Scandola, le golfe de Girolata ou encore le golfe de Porto. Calvi reste le pays touristique le plus visité de l'île.	Majeur

### c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Sites classés</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Majeur</i>
<b>Sites inscrits</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Moyen</i>
<b>Opération Grands Sites</b>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Inexistant</i>

<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
<b>Monuments historiques et périmètres de protection associés</b>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Atlas des paysages</b>	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	U Reginu		
		Versants de l'Île Rousse		
		Cirque d'Aregno		
		Plaine de la Figarella		
		Versant de Calvi		
		Côte de Nichiaretto		
		Pointe de la Revellata		
		L'Argentella		
		Baie de Galeria		
		Punte di Scandola		
		Cirque de Girolata		
		U Sia		
		Vallée de Porto		
		Calanche de Piana		
Les pointes de Cargese				

		Vallée de Sagone		
		Plaine du Liamone		
		Cinarca - Liscia		
		Bassin de Lava		
		Massif de la Punta		
		Pointes de Capu di Muru et Castagna		
		Vallons de Cupabia		
		Côteaux et plaine du Taravu		
		Cirque de Baracci et versants d'Olmeto		
		Plaine du Valinco - Rizzanese		
		Versants de Belvedere - Campomoro		
		Campomoro - Senetosa		
<b>Observatoires photographiques des paysages</b>	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	L'Observatoire photographique du paysage de Corse		

<b>Plan de paysage</b>	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucun dans la zone		
<b>UNESCO</b>	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucun dans la zone		

<b>Risques littoraux</b>	
<b>Risques</b>	<b>Description</b>
<b>Evolution du trait de côte</b>	Les plages en érosion sont relativement nombreuses, mais elles présentent néanmoins des reculs généralement faibles et inférieurs à la dizaine de mètres (Oliveros, 1997).
<b>Submersion marine</b>	L'Etat s'appuie sur des études en cours du BRGM pour étudier l'aléa submersion marine et envisager si cela est pertinent de réaliser et d'approuver des PPRL.
<b>Tsunami</b>	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « <i>Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 %</i> ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

### 3. Prescriptions ou recommandations

Ecologiques	Prescriptions	Identifier des zones potentielles pour la labellisation en zone de protection forte	Renforcer la réglementation et le contrôle au sein des zones de protection fortes potentielles	Assurer la protection et la gestion des habitats d'intérêt communautaire hors aires marines protégées	Identifier et surveiller les espèces non indigènes
		Préserver et protéger les espaces de nidification des tortues marines	Renforcer la politique de protection des herbiers de posidonie	Préserver et protéger les espaces de nidification des oiseaux marins	Réduire l'impact des activités anthropiques sur la mégafaune marine
		Maintenir et restaurer la continuité écologique Mer-Terre			
	Recommandations	Favoriser les collaborations entre les gestionnaires dans la gestion des milieux dans une continuité Mer-Terre	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données	Prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des activités	
Sites & Paysages	Prescriptions	Préserver les paysages marins, sous-marins et littoraux			
	Recommandations	Gérer la fréquentation du littoral	Assurer la maîtrise foncière du littoral	Maintenir les coupures d'urbanisation sur le littoral et le retrolittoral	Renaturer les embouchures et les espaces adjacents

		Lutter contre la cabanisation	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime	Maintenir les ambiances naturelles et les éléments paysagers perceptibles au lointain	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact
--	--	-------------------------------	--	---	--

Risques	Prescriptions	Planifier et accompagner la recomposition spatiale des activités, des services et des biens vulnérables	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels	Lutter contre l'érosion du littoral et les risques naturels majeurs en priorisant les méthodes douces et durables en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers	Limiter l'artificialisation des espaces maritimes en lien avec le développement des énergies marines renouvelables
		Prévenir et lutter contre l'introduction d'espèces non indigènes	Prévenir et lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral	Préserver ou restaurer les dynamiques sédimentaires	
	Recommandations	Favoriser la gestion intégrée du trait de côte			

Socio-économiques	Prescriptions	Soutenir les activités portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Favoriser l'implantation de projets de thalassothermie	Soutenir la durabilité et la compétitivité du transport maritime hauturier et des services maritimes	Développer la fourniture d'électricité à quai pour les navires en escales et mettre à disposition des carburants alternatifs
		Accompagner le développement de lignes de desserte publique maritime	Soutenir la décarbonation des navires de pêche professionnelle	Favoriser les initiatives de valorisation des produits de la pêche en circuit court	Soutenir le développement d'une aquaculture durable
		Approfondir, mettre en oeuvre et pérenniser le volet mer et littoral du PADDUC	Réduire l'impact du trafic maritime sur la biodiversité, particulièrement le risque de collision avec la mégafaune	Optimiser la pose de câbles en vue de limiter les conflits d'usage et d'éviter les habitats à enjeu fort	Soutenir la décarbonation des industries nautiques et navales

		Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage	Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement	Soutenir les dynamiques d'équipements et de services portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés dans les sites sensibles identifiés
		Déployer une politique d'accès touristique maîtrisé pour les zones littorales les plus sensibles dans le cadre de concertations locales	Garantir une occupation exemplaire et réversible du domaine public maritime	Maintenir et/ou restaurer le caractère naturel des plages	S'engager dans une démarche de certification de qualité respectueuse et responsable pour l'observation des baleines et des dauphins sauvages
		Réduire les impacts des activités récréatives et de la plaisance sur les écosystèmes et les paysages	Réduire les pressions de la croisière et du transport de passagers sur les écosystèmes et les paysages	Constituer une filière de collecte et de traitement optimisés, et de valorisation à terre des sédiments de dragages	Éduquer et sensibiliser les usagers de la mer
		Développer les aires marines éducatives	Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	Limiter l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers	Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral
		Accompagner les pêcheurs professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	Mieux encadrer la pêche de loisir pour réduire ses impacts sur la ressource et les écosystèmes	Favoriser la coopération interportuaire	Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets
	Recommandations	Réglementer le mouillage des petites et grosses unités	Développer des stratégies et projets de tourisme durable	Améliorer la capacité de collecte et de traitement des eaux usées et maintenir leur fonctionnement lors des périodes de saturation des réseaux	Réduire l'usage des engins nautiques motorisés
		Définir des modalités et des conditions d'accès plus strictes aux véhicules sur le rivage, pour préserver les écosystèmes			